

Ile-de-France Mobilités invente un nouveau service de location longue durée de vélos à assistance électrique

Poursuivant la Révolution dans les transports initiée par Valérie Pécresse, Ile-de-France Mobilités annonce le développement d'un nouveau service de location longue durée de vélos à assistance électrique. L'idée est de favoriser la bascule des Franciliens vers le vélo, notamment lors des trajets domicile-travail, pour multiplier par 3 l'usage de ce mode de transport. Ce service qui concerne l'ensemble de la Région sera mis en service au printemps 2019.

Le vélo à assistance électrique, une solution d'avenir pour les déplacements du quotidien

Le vélo à assistance électrique permet d'aller sans effort sur des destinations de l'ordre de 9 km et convient donc à la grande majorité des voyageurs, parfois rétifs au vélo classique, quelles que soient leur condition physique et la topologie du trajet. Ce mode de transport dispose d'un potentiel immense de développement. C'est un outil efficace de rabattement vers les gares en remplacement de la voiture et même un moyen de déplacement direct.

Un usage encore limité en raison du prix

Seulement, son essor est freiné par un coût d'achat élevé : entre 1500 et 2000€ pour un vélo robuste permettant tous les usages. Face aux 5 millions de vélos « classiques » souvent utilisés comme activité de loisirs, on ne compte que 80 000 à 100 000 vélos à assistance électrique en Île-de-France. Le vélo ne représente d'ailleurs que 2% des trajets quotidiens dans la région. Pour Valérie Pécresse, Présidente d'Ile-de-France Mobilités et de la Région Ile-de-France, la révolution dans les transports, c'est aussi imaginer de nouvelles solutions pour permettre aux Franciliens de se déplacer.

6 mois pour tester, 6 mois pour convaincre

Île-de-France Mobilités a donc décidé d'inventer un nouveau service de location de vélo à assistance électrique. Elle lancera dès cet été un appel d'offres afin de mettre à la disposition des Franciliens 20 000 vélos à assistance électrique pour une durée d'au moins 6 mois.

L'objectif est de proposer un système d'abonnement mensuel qui pourra être remboursé à 50% par l'employeur (dans le cadre des déplacements intermodaux). Le tarif de l'abonnement, qui reste à déterminer notamment en fonction des réponses apportées à l'appel d'offres par les industriels, se veut incitatif et abordable au grand nombre de profils de cyclistes. Ile-de-France Mobilités souhaite de parvenir à un tarif de 40€ maximum par mois pour l'utilisateur avant déduction du remboursement par l'employeur. L'adaptation d'un tarif pour les usagers non-salariés ne pouvant pas bénéficier de ce remboursement est également à l'étude.

Le service mettra à disposition des Franciliens un vélo de bonne qualité qu'ils pourront louer sous leur responsabilité. Il devrait être mis en place au premier semestre 2019.



Contacts Presse

→ Hélène Duguet : 01 82 53 80 90 – helene.duguet@stif.info

→ Sébastien Mabile : 01 47 53 28 42 – sebastien.mabile@stif.info